

Séance ordinaire du 18 août 2014

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dix-huitième jour du mois d'août deux mille quatorze à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire suppléant Robert Maranda.

Sont absents : le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne et le maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2014-07-40**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2014, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 17.5 intitulée :

« Développement

Acquisition du lot 2 845 793 du cadastre du Québec (845, rue Principale, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : DEV-2014-152 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Condoléances à monsieur Marc Allard »

« Comité exécutif

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Paul Gourdeau »

« Urbanisme

Retrait du Règlement RV-2013-12-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales isolées, zone M0890, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : URBA-PAT-2014-026 et projet de résolution »

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-41**Période de questions**

Environ 30 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose une pétition concernant les sifflets de trains. Une autre personne dépose deux documents relatifs aux compteurs intelligents d'Hydro-Québec. Une autre personne dépose une pétition concernant le milieu des garderies.

CV-2014-07-42**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2014**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 14 juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-43

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 7, 8 et 14 juillet 2014

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 7, 8 et 14 juillet 2014 est déposé.

CV-2014-07-44

Modification de la résolution CV-2014-06-95 « Financement afférent à l'embauche de membres du personnel temporaire à la Direction générale adjointe – développement durable »

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De modifier la résolution CV-2014-06-95 « Financement afférent à l'embauche de membres du personnel temporaire à la Direction générale adjointe – développement durable » comme suit :

- par la suppression des mots « de 125 000 \$ en 2014 »;
- par l'insertion après le mot « direction, » des mots « d'affecter une somme maximale de 125 000 \$ en 2014 à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté et ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-45

Ratification des ententes relatives à l'analyse et à la vérification des dossiers de la Commission de la santé et de la sécurité au travail pour les années 2010 à 2013 et financement afférent

Réf. : [RH-2014-121-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De ratifier et de conclure les ententes intervenues avec Medial conseil santé et sécurité inc., telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision RH-2014-121-R-1, relatives à l'analyse et à la vérification des dossiers de la Commission de la santé et de la sécurité au travail pour les années 2010 à 2013.

D'affecter un montant de 147 509 \$, provenant de la réserve financière pour

les salaires des employés en assignation temporaire, au poste de dépenses 02-132-00-419, et ce, pour assumer le paiement des honoraires professionnels de Médial conseil santé sécurité inc. relativement au dossier de demandes de partage de coûts en lien avec un dossier de la Commission de la santé et de la sécurité au travaux pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville René Fortin quitte son siège et la séance.

CV-2014-07-46

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Club lions de Charny inc.

Réf. : [DG-2014-129](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Janet Jones et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club lions de Charny inc., le 30 août 2014 à Lévis (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-47

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Club lions de Lévis inc.

Réf. : [DG-2014-132](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Pierre Lainesse, Robert Maranda, Michel Patry et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de Le Club lions Lévis inc., le 24 octobre 2014 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-48

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Les chevaliers de Colomb du conseil St-Rédempteur, no. 12222

Réf. : [DG-2014-135](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest et Réjean Lamontagne à participer à l'activité organisée au bénéfice de Les chevaliers de Colomb du conseil St-Rédempteur, no. 12222, le 13 septembre 2014 à Lévis (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-49

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, concernant la réorganisation administrative de la Direction de l'urbanisme et de la Direction du développement

Réf. : [DG-2014-136](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DG-2014-136, concernant la réorganisation administrative de la Direction de l'urbanisme et de la Direction du développement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-50

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation B.S.R.

Réf. : [DG-2014-138](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Réjean Lamontagne et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation B.S.R., le 20 septembre 2014 à Lévis (secteur Saint-Nicolas), et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-51

Nomination d'un représentant de la Ville à l'Office municipal d'habitation de Lévis

Réf. : [DG-2014-139](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Clément Genest

De nommer la chef du Service des comités d'urbanisme et milieu bâti, à titre de représentant de la Ville à l'Office municipal d'habitation de Lévis, et ce, en remplacement des fonctionnaires désignés antérieurement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-52

Financement de la dépense relative au plan d'action concernant l'élimination de la Berce du Caucase

Réf. : [ENV-2014-039](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De financer la dépense relative au plan d'action concernant l'élimination de la Berce du Caucase au montant de 25 000 \$ par année de 2014 à 2018 à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville René Fortin reprend son siège.

CV-2014-07-53

Entente de compensation des gaz à effet de serre et concernant l'octroi d'une aide financière et technique à intervenir avec la Forêt d'Arden, coopérative de solidarité, dans le cadre du projet Bourse du carbone Scol'ERE et financement afférent

Réf. : [ENV-2014-041](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De conclure l'entente de compensation des gaz à effet de serre et concernant l'octroi d'une aide financière et technique à intervenir avec la Forêt d'Arden, coopérative de solidarité, dans le cadre du projet Bourse du carbone Scol'ERE, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2014-041, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

De prévoir les dépenses relatives à cette entente, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, aux budgets de fonctionnement de la Direction de l'environnement, tel qu'il est mentionné à la fiche de prise de décision ENV-2014-041.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-54

Attribution du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux

Réf. : [ENV-MR-2014-024](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accorder le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux (appel d'offres 2014-50-56) à La corporation newalta, aux prix mentionnés à sa soumissions, pour une dépense estimée à 102 302,53 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-55

Approbation du Règlement numéro 128 autorisant un emprunt à long terme de 900 000 \$ pour le financement des travaux d'implantation de stations concept au Terminus de la Traverse et du Règlement numéro 129 autorisant un emprunt à long terme de 600 000 \$ pour le financement de divers projets de la Société de transport de Lévis

Réf. : [INF-2014-018](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'approuver le Règlement numéro 128 autorisant un emprunt à long terme de 900 000 \$ pour le financement des travaux d'implantation de stations concept au Terminus de la Traverse de la Société de transport de Lévis.

D'approuver le Règlement numéro 129 autorisant un emprunt à long terme de 600 000 \$ pour le financement de divers projets de cette société.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-56

Financement de la dépense additionnelle relative aux honoraires professionnels et de réfection de toitures

Réf. : [INF-BI-2014-021](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par la conseillère Janet Jones

Pour financer la dépense additionnelle relative aux honoraires professionnels et de réfection de toitures, d'affecter un montant de 141 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2015 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-57**Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'égout, de tuyaux et d'accessoires en polyéthylène**Réf. : [INF-TP-2014-024](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'égout, de tuyaux et d'accessoires en polyéthylène (appel d'offres 2014-50-59) à Réal Huot inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 236 908,66 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-58**Fermeture temporaire d'une partie de la rue Joce (secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [POL-2014-017](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De fermer temporairement une partie de la rue Joce (secteur Saint-Nicolas), située entre les rues Tardif et Valroc, le 13 septembre 2014 entre 16 h et 23 h, pour la tenue d'une soirée entre voisins et amis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-59**Entente de visibilité et entente concernant l'octroi d'une aide financière et d'une aide technique et logistique à intervenir avec Lévis jeux provinciaux hiver 2015 – Olympiques spéciaux Québec dans le cadre de l'organisation et la présentation des Jeux olympiques spéciaux provinciaux hiver 2015 sur le territoire de la ville et financement afférent**Réf. : [DVC-SPO-2014-026](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'entente de visibilité ainsi que l'entente concernant l'octroi d'une aide financière et d'une aide technique et logistique à intervenir avec Lévis Jeux provinciaux hiver 2015 – Olympiques spéciaux Québec, dans le cadre de l'organisation et la présentation des Jeux olympiques spéciaux provinciaux hiver 2015 sur le territoire de la ville, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2014-026, et d'autoriser le maire et la greffière

à signer ces ententes.

De financer la dépense relative à ces ententes au montant maximal de 50 790 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-60

Dépôt de listes de certains contrats au 30 juin 2014

Réf. : [FSA-APP-2014-015-R-1](#)

Les listes de certains contrats au 30 juin 2014 sont déposées à titre d'informations :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 juin 2014 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 30 juin 2014, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2014-07-61

Demande visant la délivrance d'une autorisation pour la mise aux normes des installations d'eau potable (lot 1 964 711 du cadastre du Québec, 2434, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-PAT-2014-001](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De ne pas s'objecter à la demande d'autorisation présentée par la Société du grand village pour la mise aux normes des installations d'eau potable au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, dans le cadre du projet situé sur le lot 1 964 711 du cadastre du Québec, et en conséquence d'autoriser la greffière à signer le certificat prévu à l'article 32.3 de la loi à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-62

Demande visant la délivrance d'une autorisation pour la construction d'une station de production d'eau potable, d'une station de traitement

des eaux usées et de réseau d'aqueduc et d'égout (lot 2 849 083 du cadastre du Québec, 260, chemin Saint-Grégoire, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [URBA-PAT-2014-003](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De ne pas s'objecter à la demande d'autorisation présentée par 9079-6145 Québec inc. pour la construction d'une station de production d'eau potable, d'une station de traitement des eaux usées et de réseau d'aqueduc et d'égout au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, dans le cadre d'un projet situé sur le lot 2 849 083 du cadastre du Québec, et en conséquence, d'autoriser la greffière à signer le certificat prévu à l'article 32.3 de la loi à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-63

Adoption du document prévu au deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2013-12-48 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (note 3, secteurs 1, 2, 9, 12 et 13)

Réf. : [URBA-PAT-2014-014](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le document prévu au deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-PAT-2014-014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-64

Adoption du document prévu au deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2013-12-60 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (note 3, secteur 6)

Réf. : [URBA-PAT-2014-015](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le document prévu au deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-PAT-2014-015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-65**Prolongation de délai de l'utilisation par 9195-7837 Québec inc. du lot 5 468 501 du cadastre du Québec (secteur Saint-Romuald)**Réf. : [DEV-2014-070-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'autoriser 9195-7837 Québec inc. à occuper le lot 5 468 501 du cadastre du Québec (secteur Saint-Romuald) du 1^{er} juillet au 15 novembre 2014, aux termes et conditions apparaissant dans une lettre d'engagement souscrite par cette dernière, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2014-070-R-1, sous réserve d'avoir accès aux lieux loués en tout temps avec avis préalable au locataire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-66**Modification de la résolution CV-2010-04-89 « Acquisition du lot 3 968 793 du cadastre du Québec et ouverture de rue (rues de Nîmes et Toulouse, secteur Pintendre) »**Réf. : [DEV-2014-110](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Clément Genest

De modifier la résolution CV-2010-04-89 « Acquisition du lot 3 968 793 du cadastre du Québec et ouverture de rue (rues de Nîmes et Toulouse, secteur Pintendre) » par le remplacement, dans le titre et dans le texte, du lot « 3 968 793 » par le lot « 4 106 204 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-67**Fermeture temporaire du Parcours des Anses et de certaines rues, interdiction de stationner lors du Marathon SSQ Lévis/Québec, soutien logistique et tirs à blanc**Réf. : [DEV-2014-128](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De fermer temporairement une partie du Parcours des Anses ainsi que certaines rues et d'interdire le stationnement sur certaines rues, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2014-128, les 23 et 24 août 2014, pour la tenue du Marathon SSQ Lévis/Québec.

D'apporter le support requis sur le plan logistique et technique à Marathon des deux rives Lévis/Québec, selon les paramètres établis avec les différentes directions impliquées pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

De prendre acte des tirs à blanc qui seront effectués lors de ce marathon.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-68

Renonciation partielle du bénéfice d'une servitude de passage pour un fil aérien sur le lot 2 847 367 du cadastre du Québec (112, rue Roger, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [DEV-2014-145](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De renoncer partiellement au bénéfice de la servitude de passage pour un fil aérien créée par l'acte notarié publié au bureau de la publicité des droits de Lévis sous le numéro 420 056, affectant le lot 2 847 367 du cadastre du Québec, sur une superficie de 4,3 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par François Harvey, arpenteur-géomètre, minute 3154, annexé à la fiche de prise de décision DEV-2014-145, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le propriétaire de ce lot, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-69

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (stationnement hors rue dans la zone M2174, secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2014-101](#)

Le membre du conseil de la Ville Pierre Laihnese donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de supprimer, dans la zone M2174, l'obligation d'aménager le plus grand nombre possible de cases de stationnement de manière à tendre à se conformer à la norme générale exigée pour l'usage dans le règlement, lorsque les cours latérales et arrière le permettent et de ne plus exiger de cases de stationnement pour les usages commerciaux, publics et communautaires lors de l'agrandissement d'un bâtiment principal situé dans cette zone.

CV-2014-07-70

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H7 - habitation trifamiliale isolée, dans la zone H2256, rue de l'Entente, secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2014-121](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-60 modifiant le Règlement

RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone H2256, les habitations trifamiliales isolées et de prévoir des normes concernant le terrain, la hauteur et les marges de recul des habitations.

CV-2014-07-71

Adoption du Projet de règlement RV-2014-13-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (stationnement hors rue dans la zone M2174, secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2014-101](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-101.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-72

Adoption du Projet de règlement RV-2014-13-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H7 - habitation trifamiliale isolée, dans la zone H2256, rue de l'Entente, secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2014-121](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-121.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-73

Adoption du Règlement RV-2014-13-56 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [INF-GEN-2014-087](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-56 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue de la Sorbonne (secteur Saint-Nicolas), sur une partie de la rue Marie-Rollet (secteur Lévis), sur une partie de la rue Industrielle (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), sur une partie de la rue des Rocailles (secteur Saint-Romuald) et sur une partie

de l'avenue Sous-le-Vent (secteur Charny) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2014-13-56 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-74

Adoption du Règlement RV-2014-13-57 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

Réf. : [INF-GEN-2014-087](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-57 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier les heures d'interdiction de virage à gauche pour les conducteurs d'un véhicule routier quittant l'entrée privée aménagée sur une partie des lots 4 426 952 et 4 426 953 du cadastre du Québec et de supprimer la zone de 70 kilomètres à l'heure sur le boulevard Alphonse-Desjardins, entre le boulevard Étienne-Dallaire et le boulevard Wilfrid-Carrier (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2014-13-57 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-75

Adoption du Règlement RV-2014-13-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (marge de recul avant minimale dans la zone H2579)

Réf. : [AGR-2014-015-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prescrire une marge de recul avant minimale de 6 mètres au lieu de 9 mètres pour les habitations bifamiliales isolées situées dans la zone H2579 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2014-13-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-06-02.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-76

Condoléances à monsieur Marc Allard

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances des membres du conseil de la Ville à monsieur Marc Allard à la suite du décès de sa mère.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-77

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Paul Gourdeau

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances des membres du conseil de la Ville à tous les membres de la famille de monsieur Paul Gourdeau à la suite de son décès. Monsieur Gourdeau est une source de fierté pour les lévisiens et lévisiennes. Les membres du conseil de la Ville désirent souligner sa contribution au développement de notre Ville et du Québec. Après l'acquisition du chantier maritime de Lévis en 1951 et celui de Gaspé quelques années plus tard, Monsieur Gourdeau devint actionnaire d'Agence maritime inc. puis de Logistec corporation où il occupa respectivement les postes de président et président du conseil d'administration. Avec ses collègues investisseurs, il participa également au développement de plusieurs entreprises, notamment Placements D'Auteuil, Saro métal, Prévost car, Assurance-vie du St-Laurent et Groupe optimum. Ses activités professionnelles se poursuivirent également à l'extérieur du Québec au sein des conseils d'administration de Weldwood du Canada et Les hélicoptères Canadiens à Vancouver. Fêré de généalogie et promoteur de la maison traditionnelle au Québec, il s'impliqua aussi activement auprès de plusieurs organismes dont la Fédération des Chambres de commerce du Québec où il occupa un poste d'administrateur et le poste de vice-président de 1968 à 1970. Il a également été membre du comité exécutif de l'Assemblée des gouverneurs

de l'Université du Québec (1979 à 1989) et membre du Conseil supérieur de l'éducation (1972).

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-78

Retrait du Règlement RV-2013-12-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales isolées, zone M0890, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [URBA-PAT-2014-026](#) et projet de résolution

ATTENDU le résultat du registre tenu le 9 juillet 2014 à l'égard du Règlement RV-2013-12-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la Ville considère qu'il y a lieu de retirer ce règlement et ainsi mettre fin au processus d'entrée en vigueur de ce règlement;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De retirer le Règlement RV-2013-12-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-79

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

CV-2014-07-80

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-07-81

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures 45, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
